



HAL
open science

Quelle écologisation de la pratique des paysagistes concepteurs?

Brice Dacheux-Auziere, Yves Y. Petit-Berghem

► To cite this version:

Brice Dacheux-Auziere, Yves Y. Petit-Berghem. Quelle écologisation de la pratique des paysagistes concepteurs? : Retour sur 27 ans de chroniques dans la revue Paysage actualités . Projets de paysage : revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace, 2017, Arbres et paysages, dossier thématique n°16. hal-01580436

HAL Id: hal-01580436

<https://hal.science/hal-01580436>

Submitted on 1 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Projets de paysage

Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace

Brice Dacheux-Auzière et Yves Petit-Berghem

**Quelle écologisation de la pratique des paysagistes concepteurs
?**

Retour sur 27 ans de chroniques dans la revue Paysage actualités

The Ecologization of the Practice of Landscape Architecture

A Study of 27 Years of Articles from the Review Paysage Actualités

L'intérêt des villes à l'instar de la préservation de la diversité biologique n'a cessé de croître ces dernières années et plusieurs d'entre elles tentent actuellement d'intégrer les objectifs nationaux relatifs à la biodiversité dans leurs politiques d'aménagement. Les apports récents de l'écologie urbaine (Clergeau, 2007 ; Clergeau et Machon, 2014) et les recherches thématiques ou disciplinaires relevant du champ « ville et environnement » (Coutard et Levy, 2010) cherchent, en effet, à montrer en quoi la place accordée à la nature dans les villes denses améliore la qualité paysagère de l'espace urbain tout en optimisant sa fonctionnalité. Cette révolution en matière d'intégration de la biodiversité dans l'aménagement des territoires invite à poser le regard sur l'écologisation des pratiques et des discours de certains acteurs, notamment ceux inscrits dans l'opérationnalité. En ville, un couple de professionnels semble incontournable dans les actions qu'ils mènent pour améliorer le fonctionnement et la durabilité des écosystèmes, ou autrement dit des espaces à caractère de nature (parcs, jardins, square, etc.) : il s'agit des paysagistes-concepteurs et des gestionnaires des services d'Espaces verts (SEV) des collectivités. Un des exercices des paysagistes revient à concevoir et à aménager l'espace public. Dans ce cas, ce sont des maîtres d'œuvre, ou selon la typologie de Pierre Donadieu des *architectes-paysagistes*, voire des *paysagistes-urbanistes* s'ils « s'inscrivent dans une planification urbaine de lieux publics à constituer » (Donadieu, 2009). Aujourd'hui, si certains (Dubost, 2010) pensent que les paysagistes se situent dans le courant de pensée de l'écologie urbaine, d'autres (Clergeau et Machon, 2014) estiment qu'il reste du chemin à parcourir afin de « concilier des projets esthétiques et originaux avec des exigences écologiques » (*ibid.*, p. 149). Les gestionnaires des services des Espaces verts sont, quant à eux, des agents techniques des collectivités, responsables de la maintenance des espaces de nature en ville, autrement dit des parcs, des jardins, des squares et de tout autre espace public planté (alignements d'arbres, etc.). De récents travaux de thèse (Aggeri, 2004 ; Le Crenn-Brulon, 2010) ont pris soin de décrire les nouveaux enjeux territoriaux et environnementaux ainsi que les nouvelles représentations de nature engendrées par la pratique de la gestion différenciée¹ à partir des années 1990.

Mais déjà 24 ans nous séparent de la conférence de Rio. Bien que le concept de diversité biologique puis celui de biodiversité aient été créés, chez les scientifiques, des positionnements ambitieux quant à la préservation du vivant, il n'est pas évident de mesurer depuis quand et de quelle(s) manière(s) leurs travaux se sont déclinés dans les compétences des acteurs de l'aménagement du territoire (Franchomme *et al.*, 2013). Pour la profession des gestionnaires des services d'Espaces verts, les travaux de Gaëlle Aggeri laissent entrevoir des repères (temporels et spatiaux) tant du point de vue des initiatives de certaines grandes villes françaises à l'aube des années 1980 que des actions qu'elles ont menées sur leurs espaces de nature. Chez les paysagistes, malgré la thèse d'Anaïs Leger-Smith (2014), peu de repères (exemple : projets innovants) permettent de sonder l'émergence d'une écologisation de cette profession depuis ces dernières décennies. Par conséquent, il est intéressant de se demander comment la prise en compte des exigences écologiques a évolué dans la pratique des acteurs et notamment celle des paysagistes au regard de la diffusion du concept de biodiversité. Cela revient à se poser un certain nombre de questions. Peut-on identifier des discours ou des faits illustrant des changements de pratiques chez les

paysagistes ? Peut-on baliser ces dernières décennies par des repères temporels et spatiaux rattachés à cette profession ? L'évolution des pratiques des gestionnaires des SEV a-t-elle participé à faire évoluer celle des paysagistes ?

Pour ce faire, les archives des 27 dernières années de la revue *Paysage actualités* ont été scannées. Créée en 1976, cette revue s'adressait d'abord exclusivement aux entreprises spécialisées dans le secteur de la réalisation paysagère (entrepreneur du paysage) avant d'atteindre dans les années 1980 un public plus vaste fait de concepteurs et de collectivités territoriales. Il est ainsi probable que certaines actions (projets, concepts, etc.) de paysagistes-concepteurs rapportées dans cette revue puissent constituer les repères d'une écologisation de leurs pratiques. Celles-ci concernent à la fois des projets d'aménagement paysager en ville (parcs, jardins, boulevards, etc.) ou dans la périphérie, voire plus précisément des conceptions de structures végétales dans lesquelles l'arbre domine. Il est également possible que l'évolution des exigences écologiques dans la pratique des gestionnaires des SEV corresponde à des temporalités similaires. C'est pourquoi, cet article prend aussi en considération les actions de ces derniers protagonistes.

Matériel et méthode

Paysage actualités, veille professionnelle sur la filière dite du paysage

Aujourd'hui, cette revue informe un public de praticiens, engagés dans l'aménagement et la gestion du territoire, en rapportant mensuellement les dernières nouveautés en matière de projets urbains, de projets périurbains et d'études d'aménagements régionaux. Elle a relayé des articles de la revue *Paysage et Aménagement* (*P+A*) de 1982 à 1990. Régulièrement écrits par des paysagistes (Jacques Simon, Jacques Sgard) ou par des personnes très proches de cette profession (Raymond Chaux, Pierre Donadieu, etc.), les articles de *P+A* ont traité, en profondeur et parfois avec des méthodes scientifiques, des sujets touchant à l'aménagement du paysage et/ou du territoire. En presque 40 ans, *Paysage actualités* a donc couvert les faits majeurs de la filière dite du paysage (profession et interprofession du paysage). Les rédacteurs en chef² ont par conséquent suivi la réalisation des aménagements des grands parcs publics (Le Sausset, André Citroën, la Plage bleue, etc.), des renaturations de berges (la Saône et le Rhône à Lyon, etc.) et des requalifications d'espaces publics (Lyon, Saint-Étienne, Marseille, etc.). Leurs articles présentent souvent le parti pris du concepteur (fréquemment interviewé), un angle problématique thématique (variable en fonction des sujets), et des interviews d'acteurs inhérents au projet (gestionnaires, conducteurs de travaux, élus, etc.). En revanche, les travaux et les discours de paysagistes publiés dans cette revue ne reflètent pas nécessairement l'intégralité de cette profession. Selon la typologie établie par Pierre Donadieu (2009), *Paysage actualités* sollicite majoritairement des architectes-paysagistes et des paysagistes-urbanistes, autrement dit des concepteurs de projets de paysage « laissant derrière eux une œuvre singulière » (Donadieu, 2009) ou « définissant des règles de paysagement selon les souhaits d'une commune ou d'un territoire » (*ibid.*). Par conséquent, il s'agit donc d'une fraction de paysagistes, notamment ceux dont le travail est publiable et dont les opérations d'aménagement sont susceptibles d'intéresser le lectorat de la revue ; ceux dont la pratique correspond à une maîtrise d'œuvre publique issue généralement de commandes d'envergure ; et enfin, bien souvent, ceux qui

sont reconnus à l'échelle nationale, voire internationale, et qui véhiculent, en conséquence, pour la revue, une forme d'exemplarité envers le reste de la profession.

Constitution d'un corpus de numéros et méthode de recherche

Cette revue n'a malheureusement pas conservé ses archives. Celles-ci ont donc été récupérées grâce à la bibliothèque de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille qui y est abonnée depuis 1988. Malgré les trois années manquantes (1993-1994-1995), un corpus de 276 numéros (du numéro 104, janvier 1988, au numéro 384-385, novembre-décembre 2015) s'est constitué, soit 27 ans de publication d'un magazine mensuel (sauf les deux mois d'été : un seul numéro) qui a été numérisé. Il est donc proposé de soumettre ce matériau de recherche à une analyse sémantique selon une méthode qui a été développée dans l'article de Jean Noël Consales *et al.* (2016), paru dans le dossier thématique n° 13 de la revue *Projets de paysage*. Cet article étudie statistiquement l'usage de certains mots. Ainsi, avec la numérisation du corpus et l'organisation chronologique des données, il est possible d'appliquer à la série un traitement quantitatif simple de lexicométrie réalisé à l'aide du logiciel Tropes³. Pour ce faire, une liste de mots indicateurs articulée autour du champ thématique de la préservation de l'environnement et du vivant étudie leur répartition chronologique dans l'ensemble du corpus. Pour cela, les mots suivants ont été retenus : arbres, diversité arborée, diversité végétale, biodiversité, diversité biologique. Selon la répartition des mots indicateurs, le travail a consisté à revenir plus finement au sein du corpus pour analyser de manière qualitative l'évolution du sens donné à chacun de ces mots durant les grandes périodes et les grands moments identifiés par les variations des éléments graphiques (histogrammes, scénarios, relations, etc.) que produit le logiciel.

Limite de l'exercice

Des précautions sont néanmoins à prendre car le corpus étudié provient d'une revue professionnelle. Par conséquent, les journalistes et les autres chroniqueurs contribuent à produire, d'eux-mêmes, un discours sur les pratiques. L'analyse des données pratiquée dans l'article déjà cité de Consales *et al.* (2016) reposait sur l'émergence du concept de biodiversité au sein de la revue des *Jardins familiaux de France*. Dans ce présent article, l'analyse de l'usage de certains mots dans les chroniques de *Paysage actualités* est réalisée au regard du discours sur les pratiques d'une profession. De fait, il est impossible de savoir jusqu'à quel point, et de quelle manière, les discours rapportés par ce mensuel peuvent ou non déformer la pratique effective de ces professionnels. Les conclusions et les recoupements avec d'autres articles et/ou ouvrages rédigés spécifiquement par des paysagistes permettront d'objectiver certains doutes qui pourraient persister à la suite des résultats. Ceux-ci sont restitués en cinq parties. La première s'attache à montrer depuis quand un discours sur la biodiversité émerge dans la revue *Paysage actualités*. La seconde restitue quelques faits marquants montrant l'évolution des considérations écologiques dans la conception puis la gestion des espaces arborés. La troisième fait état de l'écologisation progressive des pratiques des gestionnaires des SEV tandis que la quatrième traite de celles des paysagistes-concepteurs. Enfin la dernière se présente davantage comme une synthèse

des résultats et illustre les repères de l'écologisation des pratiques des paysagistes.

Résultats

Structuration d'un discours sur la biodiversité dans la revue *Paysage actualités*

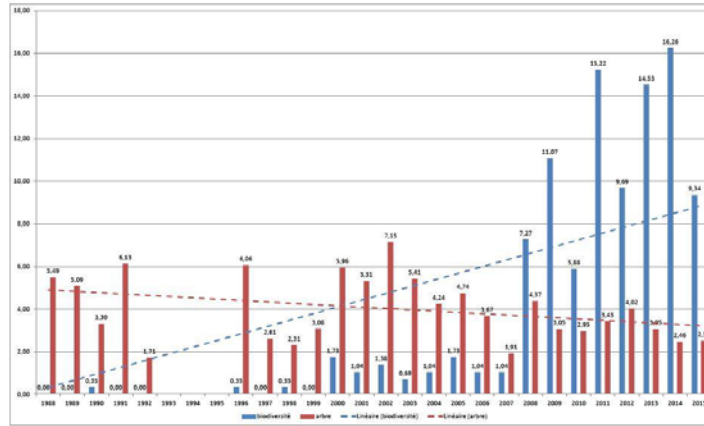


Figure 1. Évolution des occurrences des mots « biodiversité » et « arbre » dans la revue *Paysage actualités* de 1988 à 2015 (exprimée par la moyenne des occurrences des termes de chaque année). © Brice Dacheux-Auzière et Yves Petit-Berghem, 2017.

Parmi tous les mots indicateurs proposés dans la méthodologie, seulement deux d'entre eux ont été retenus (biodiversité et arbre) pour répondre à la question posée. Les mots de diversité végétale, de diversité biologique, de diversité arborée, se substituant potentiellement ou partiellement (mots indicateurs initiaux) à celui de biodiversité ne sont absolument pas représentatifs ou représentés (diversité arborée = 0). À la lecture de l'histogramme (figure 1), la courbe de tendance, illustrant l'usage du mot biodiversité, augmente de manière linéaire et significative entre 1988 et 2015. Ramenées en pourcentage, les occurrences de ce terme s'élèvent brusquement à partir de 2008. Malgré les revues manquantes, les articles couvrant la période entre 1988 et 2008 ne comportent seulement que 31 occurrences du terme de biodiversité alors que l'intégralité des numéros de 2008 en comptabilise déjà 21. Depuis, ce mensuel professionnel et les auteurs des chroniques l'ont utilisé plus de 258 fois. Deux faits marquants expliquent la progression de l'usage de ce mot : l'un est de portée nationale avec le premier Grenelle de l'environnement en 2008 ; l'autre est de portée internationale avec l'année internationale de la biodiversité en 2010. La ligne éditoriale de *Paysage actualités* s'est par conséquent positionnée sur les enjeux nationaux et internationaux de ces débats environnementaux.

En février 2008, Éric Burie, le rédacteur en chef de *Paysage actualités*, écrit un éditorial intitulé « Halte au développement anarchique de la ville ». Il ouvre ainsi le numéro 306 en donnant quelques conclusions « du récent Grenelle de l'environnement qui vient de s'achever » (*PA*, n° 306, février 2008). Il insiste sur la consommation anormale de l'espace intra et périurbain générée par un urbanisme trop peu soucieux des ressources

environnementales des territoires. À cet égard, cela le mène à poser une question, encore ouverte actuellement, sur la manière dont la biodiversité doit participer à sauvegarder la diversité des paysages tout en construisant un cadre de vie propice pour les citoyens. Dans son éditorial du *PA*, n° 322, de septembre 2009, Éric Burie précise que « maintenant que le Grenelle 1 est définitivement adopté depuis la fin juillet 2009, le plus dur reste à faire ». Dans le même numéro, Arnaud Gossement, ancien porte-parole de France Nature Environnement⁴, interrogé dans ce numéro, pense effectivement que « l'objectif est maintenant de dépasser cette loi, aujourd'hui derrière nous, et de faire vivre le dialogue environnemental ». À cette occasion, les 4e Assises européennes du paysage, initiées par la Fédération française du paysage et Val'Hor, se sont déroulées à Strasbourg en octobre 2009. Regroupant l'ensemble de la filière dite du paysage et surtout les paysagistes-concepteurs adhérents, cette manifestation a eu pour thématique et questionnement « le développement durable a-t-il une forme ? ». À cet égard, des concepteurs, des ingénieurs de recherche (au sein des collectivités ou dans des organismes privés) ainsi que des acteurs institutionnels de l'aménagement du territoire ont cherché à ramener les enjeux de la conservation du vivant au cœur du processus de projet de paysage et de territoire.

Par ailleurs, en septembre 2011, alors que le programme de l'Agence nationale de recherche (ANR) « ville durable⁵ » n'est pas terminée, la revue *Paysage actualités* interviewe Hervé Daniel⁶ pour affiner le contenu d'un article traitant des trames vertes et bleues. La conclusion invite « à suivre l'affaire ». Presque trois ans plus tard, les numéros 374 et 375 de novembre et décembre 2014 présentent l'ouvrage de synthèse (publié en mai 2013) de cette recherche intitulée *Trames vertes urbaines. De la recherche scientifique au projet urbain* dirigé par Philippe Clergeau et Nathalie Blanc. Plus d'un an sépare cette publication de la chronique de *Paysage actualités*, mais l'accent est toutefois mis sur les fiches pratiques (étapes clés/méthodologie) susceptibles d'assister les maîtrises d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre pour la mise en place, à la bonne échelle d'un territoire, d'une stratégie opérationnelle de trame verte urbaine.

Considérations écologiques croissantes dans la conception et la gestion des espaces arborés : quelques faits marquants des trois dernières décennies

À partir des années 2000, cette évolution du discours sur la biodiversité se caractérise aussi, dans certaines chroniques, par un changement de regard sur la végétation urbaine. Ainsi, en 2002, la revue rapporte que les gestionnaires des SEV de Mulhouse « font des efforts sur la diversification des végétaux car cela évite la monotonie des rues » mais permet aussi de « ralentir la propagation des maladies en réduisant les interventions phytosanitaires et le coût des remplacements » (*PA*, n° 246, février 2002). La même année, un article de Corinne Bourgery⁷ précise que « les plantations de bords de route font naturellement partie du paysage et s'imposent comme un facteur fort de l'identité régionale, notamment grâce à la diversité des essences que l'on y trouve même si la mode du platane a longtemps sévi sur de nombreux itinéraires » (*PA*, n° 248, avril 2002). En 2009, le propos s'accroît : à Gacilly (Morbihan), un jardinier du SEV ajoute que « les arbres sont choisis prioritairement [...] selon ce que l'on trouve aux alentours, dans la nature : chênes, érables, châtaigniers... Ce qui n'empêche pas le service de faire appel, pour certains aménagements, à des végétaux

plus exotiques, mais bien adaptés au climat local, comme les orangers du Mexique ou les arbres aux fraises » (*PA* , n° 320, juin 2009). Dans le même registre, en septembre 2009, un article rapporte qu'à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée), « outre le maintien des plantes indigènes - et même des arbres morts comme niche écologique ! - environ 1 300 espèces locales ont été replantées selon les milieux et l'inventaire des plantes à réintégrer, parmi les espèces remarquables du biotope initial. Ici, peupliers trembles, noisetiers, érables, ormes, chênes verts, lauriers palmes, mais aussi pins parasols et fruitiers trouvent leur justification » (*PA* , n° 322, septembre 2009). Enfin, le numéro 365 (*PA* , décembre 2013-janvier 2014) insiste sur le fait que la conception des jardins des étangs Gobert à Versailles (Michel Desvigne) est fondée sur le respect de la végétation existante (figure 2). Ainsi, « le travail du paysagiste a donc consisté, en partie, à sculpter le boisement présent sur le site afin de créer un environnement clos et protégé, favorable au développement d'un espace naturel. Les plantations effectuées sont en grande partie identiques à l'existant [...]. La palette est donc constituée de merisiers, de charmes et d'érables champêtres, avec des essences plus nobles (chênes pédonculés) dans le fond de l'étang » (*PA* , n° 365 décembre 2013-janvier 2014).



Figure 2. Jardin des étangs Gobert (Versailles), les bouleaux déjà présents au cœur du jardin se parent de magnifiques couleurs automnales. © Éric Burie, PA , n° 322, 2014.

Cependant, un article publié en 1988 porte un discours moins engagé sur des enjeux liés aux milieux de vie et à l'interaction entre les êtres vivants. Il insiste davantage sur la qualité de l'espace public et les réductions des coûts d'aménagement. Il apporte des réflexions intéressantes sur le fonctionnement biologique des espaces de nature (conception *ex nihilo*) de la ville nouvelle d'Évry (Essonne). La description faite par Éric Burie et le paysagiste Yves Thomas⁸ à propos de la création de « quatre parcs urbains » sur un ancien « plateau rural (terre à betteraves) [...] » datant du milieu des années 1970 (*PA* , n° 110, août/septembre 1988) laisse entrevoir des partis pris de conception peu mis au jour

jusqu'à dans la revue. Ainsi, il est précisé « qu'après l'analyse de tous les critères (urbanisation, technique, financier, etc.) du programme, trois facteurs ont été considérés comme les composants principaux » de la conception de ces espaces de nature (figure 3) : « le modelé, le boisement, l'espace ouvert » (*ibid.*). Aussi, après « la réalisation du modelé de terrain [...] par le réemploi, sur place, de la quasi-totalité des déblais provenant de l'habitat ou des grands travaux de la ville nouvelle [...], de très importantes masses boisées, [...] installées sur une épaisseur de terre végétale suffisante [...] ont été créées » (*ibid.*). Les auteurs de l'article rapportent que pour ce faire « le mode de plantation s'est appuyé sur des techniques forestières. Les boisements ont été constitués essentiellement de baliveaux ou de jeunes plants de conifères, arbres et arbustes d'essences indigènes ou très résistantes. Planté en forte densité (jusqu'à un sujet au m² dans certains massifs), ce type de plantation, d'un coût économique et d'une croissance rapide, s'adapte bien à la constitution du milieu nouvellement créé. 1 200 000 arbres et arbustes ont ainsi été plantés ». Par ailleurs, la chronique précise que pendant « les premières années, il a été nécessaire de protéger ces jeunes boisements très fragiles en interdisant les accès au public. En revanche, *a posteriori*, leur évolution a offert d'autres possibilités telles que l'aménagement de clairières et la constitution d'une ambiance de sous-bois... » (*ibid.*).



Le Parc du Lac. Intégration des surfaces vertes à l'habitat. (Doc. D. Planquette)

Figure 3. Le parc du Lac, Évry. Intégration des surfaces vertes à l'habitat. Texte © Éric Burie et Yves Thomas, photographie. © Dominique Planquette, PA, n° 110, 1988.

Toutefois, d'autres articles publiés la même année semblent montrer que ces types de pratique sont peu fréquents. En effet, en 1988, Régis Ambroise, ingénieur agronome et chargé d'étude à la mission des paysages du ministère de l'Environnement, publie un article dans *PA* en décrivant davantage ce qui paraît être la norme à cette époque : « Les arbres sont plantés trop vieux, mal choisis par rapport au sol et au climat, non fléchés, sans gestion globale. Le coût est élevé pour un résultat parfois catastrophique. » (*PA*, n° 10, août/septembre 1988). Aujourd'hui, le contenu des articles de la revue montre qu'il est au contraire courant d'utiliser des essences régionales, d'effectuer des jeunes plantations et

même d'adapter « la fréquence de taille des arbres et des fauchages des prairies pour préserver les fleurs champêtres ou la végétation spontanée au pied des arbres et ainsi arrêter l'application des herbicides » (*PA* , n° 282, septembre 2005). Il s'agit d'un véritable changement de mentalité qu'il est possible de mesurer, car un article d'avril 1990 préconisait encore d'effectuer le désherbage (manuel ou chimique) au pied de certains végétaux. Cela avait pour charge « de protéger les arbres et les arbustes contre l'envahissement des herbes afin de favoriser leurs implantations et leur développement ; de réduire les travaux d'entretien et d'assurer un meilleur état sanitaire des plantes » (avril 1990).

Avec du recul, certaines chroniques de la fin des années 1980 et du début des années 1990 rapportent des faits et des discours teintés d'une approche qui pourrait être caractérisée de précéologique. Cela peut effectivement s'interpréter par le fait que les paysagistes ont eu recours à des plantations denses, composées de jeunes essences d'arbres à caractère régional, introduites selon des techniques empruntées aux forestiers. Pendant quelques années, ces jeunes boisements devaient être protégés des pratiques de loisir des usagers. Cependant, le discours rapporté à cette époque, et cela jusqu'aux années 2000, laisse plus rarement apparaître une volonté de prendre en compte ou de produire un écosystème, au sens de la constitution d'un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie. En effet, pour autant, la revue fait l'éloge du mulch à partir de janvier 2001 (n° 235), pour préciser en janvier 2003 (n° 255), que « l'apport de cet élément sur le périmètre du tronc permet de redonner une matière organique propice à l'apparition de ces fameuses mycorhizes, si favorables à l'alimentation de l'arbre ». Aujourd'hui, les articles évoquant la décomposition des arbres morts dans les parcs sont nombreux et font par conséquent référence au cycle de la matière organique.

Une écologisation progressive des pratiques des gestionnaires des services d'Espaces verts des villes

En novembre 1988 (n° 112), un article écrit par Claire Fournier⁹ et Christine Chasseguet¹⁰ fait état d'une approche phytoécologique menée sur des milieux herbacés en zone urbaine. Réalisé par la direction des Espaces verts d'Orléans pour gérer plus durablement leurs surfaces de pelouse, un travail de terrain a d'abord été effectué par cette équipe. 54 relevés de végétation ont ainsi permis d'identifier des groupements végétaux puis de les cartographier. Selon les auteures : « La végétation spontanée est le reflet des conditions du milieu, c'est [donc] la méthode phytosociologique fondée sur l'analyse de relevés floristiques qui a été utilisée. De cette façon, sept types de groupements herbacés, allant de la pelouse clairsemée ouverte à la prairie dense fermée, ont été définis. » (*P+A* , n° 112, novembre 1988). Les conclusions ont conduit le SEV à tester, sur les surfaces enherbées des 100 ha de nature qu'il entretient en régie directe, une gestion écologique attachée à conserver la végétation spontanée. Ainsi, pour maintenir les équilibres entre les groupements, des fiches actions et un planning détaillé ont été mis à la disposition des techniciens et des jardiniers du service. Inaugurant une gestion plus écologique de grande surface de végétation (le terme de gestion différenciée n'existait pas encore), les gestionnaires ont toutefois été confrontés à des difficultés d'ordre technique (matériel pas

toujours adapté), psychologique et sociologique (nouvelle forme végétale, nouvelle esthétique) car cela inaugurerait aussi une nouvelle représentation de nature plus ensauvagée. En juin 1992 (n° 147), un article rédigé par les membres du bureau d'étude Carex¹¹ s'intéresse également à la végétalisation ou à la renaturation d'espaces par l'intermédiaire d'espèces sauvages. Le focus est mis sur la végétation méditerranéenne et plus précisément sur les talus autoroutiers du Sud de la France. Les exemples présentés sont majoritairement issus des études écologiques et paysagères menées par Marc Marcesse, paysagiste de la section du paysage à l'École nationale supérieure d'horticulture de Versailles (ENSH) et écologue du CETE¹² d'Aix-en-Provence. Il est notamment précisé que les enherbements expérimentaux conduits sont composés d'espèces sauvages. Les conclusions invitent à suivre l'usage de cette technique, à condition de prendre en compte les contraintes écologiques du site (origine physique et biotique). Les auteurs finissent toutefois par préciser que « la faible disponibilité actuelle des semences constitue un frein à l'emploi d'espèces sauvages, [...] mais il apparaît judicieux de proposer d'autres techniques : citons à ce propos le bouturage par éclats de souches ou de rhizomes, chez des espèces incapables de se reproduire par voie sexuée » (*PA*, n° 147, juin 1992).

Après 1992, ces articles de fond traitant de la problématique des enherbements expérimentaux se font plus rares. En revanche, les réflexions et/ou les témoignages issus de la mise en place d'une gestion écologique, raisonnée, puis différenciée des espaces verts sont fréquemment développés dans la revue. À cet égard, la chronique de Sabine Albinet¹³ (*PA* n° 190, juillet-août 1996) est intéressante car elle illustre le recours à un logiciel SIG pour faciliter la conduite du patrimoine arboré historique du parc des Tuileries (en rénovation à cette époque). Ainsi, la gestion raisonnée de ces peuplements d'arbres permet, selon elle « de corrélérer au mieux les desseins du paysagiste avec l'évolution du matériau végétal [...] en rassemblant les données [...] » (*PA*, n° 190, juillet-août 1996). En mai 2000, le SEV de Grande-Synthe (ville industrielle de la région dunkerquoise), déjà inscrit dans une gestion raisonnée de leurs espaces de nature, fait appel à l'atelier de paysage Didier Larue pour établir une charte paysagère à l'échelle de la commune. Fort de la collaboration entre les deux partis, ce document met « l'accent sur l'identité de Grande-Synthe en tant que ville ouverte, ville jardin, sur la biodiversité, sur la gestion différenciée des EV, jusqu'à la notion de culture raisonnée auprès de tous les producteurs agricoles locaux [...] » (*PA*, n° 228, mai 2000).



Figure 4. Biodiversité, gestion différenciée, nouvelle méthode culturale... Grande-Synthe a bien évolué... la campagne dans la ville. © Jean-Marie Corvaisier, PA , n° 190, 1996.

Cet article est un des premiers de la revue où le terme de biodiversité est utilisé pour mettre en avant la singularité d'un paysage végétal urbain à protéger en associant directement la population locale. La même année, un autre texte intitulé « Les espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine. Concilier l'humain et l'urbain » précise que « des liaisons végétales relieront bientôt entre eux ces espaces naturels pour former des continuités paysagères écologiques et cohérentes » (PA , n° 231, septembre 2000). Face à toutes ces expériences qui se mettent en place, PA publie en janvier 2001 une rétrospective sur l'évolution des pratiques paysagères (paysagistes et gestionnaires) depuis ces 20 dernières années. L'auteur de l'article, Gaëlle Aggeri¹⁴, stipule que « depuis plus de 20 ans, de nombreux professionnels remettent en cause leur représentation de l'espace vert urbain et diversifient les modes de conception et de maintenance des jardins par l'intégration de concepts paysagers et écologiques innovants » (PA , n° 235, janvier 2001). Elle cite, en guise d'exemples, quelques expériences menées par des gestionnaires d'espaces verts dans l'espace public¹⁵, avant même que les réflexions sur la nature en ville ne se structurent, telles que : « les improvisations champêtres maîtrisées au parc de l'Île Saint-Germain ; les conservatoires naturalistes dans les villes de Zurich et de Barcelone ; la gestion agro-horticole à Rennes ou à Grande-Synthe ; la gestion douce de la nature à Montpellier, etc. » (*ibid.*). Selon elle, dans les années 1980, « trois collectivités se démarquent grâce à des expériences écologiques médiatisées dans la presse spécialisée : Rennes, Orléans et Paris qui ont tenté de conjuguer, chacune à leur manière, esthétique paysagère et phytosociologie » (*ibid.*). Si, comme Gaëlle Aggeri le développe, « cette nouvelle sensibilité de la nature fut lancée dans le monde des services espaces verts des ingénieurs des collectivités françaises par le colloque préparatoire de Rennes¹⁶ » (*ibid.*), chez les paysagistes, quelques réalisations de parcs publics contemporains font état d'une conception

paysagère dominée par des concepts écologiques. Elle cite notamment le parc André-Citroën et le parc départemental du Sausset.

Une écologisation progressive des pratiques des paysagistes-concepteurs dans l'aménagement des villes

Inauguré en septembre 1992, le parc André-Citroën (Paris) est en effet largement médiatisé pour les idées nouvelles que ce lieu présente. Bien que l'aménagement paysager ait été confié à Allain Provost (équipe Viguiier-Jodry) et Gilles Clément (équipe Berger), c'est ce dernier qui a apporté, pour la première fois dans l'espace public, le concept du jardin en mouvement (Clément, 1985, 1991). Fondée sur une gestion dynamique de l'espace végétal, cette nouvelle conception de la nature entre en ville au moment où le concept de gestion différenciée émerge. En octobre 1992, *Paysage actualités* consacre un article à ce parc en le présentant comme une conception inaugurant le XXI^e siècle (figure 5). Le seul thème que la revue rapporte est celui du végétal. Il est dit que celui-ci « est décliné de la nature à l'architecture. Ainsi, pour qui ce parc rime avec jardin anglais, le choc est rude ! Pour qui la notion de jardin sous-tend à la française, il est déroutant ! » (*PA*, n° 150, octobre 1992).



Figure 5. Le tapis vert et le jardin sériel. Texte © Éric Burie, photographie © Fernando-Javier Urquijo, *PA*, n° 150, 1992.

En effet, le chroniqueur précise que « le végétal foisonne sous de multiples thèmes et formes, à l'aide d'une palette très inhabituelle en cette fin de siècle ! » (*ibid.*). Parmi l'ensemble des jardins thématiques, le jardin noir, relevant de l'équipe Provost-Viguiier-Jodry, présente « une suprématie du végétal. Il est traité avec des séquences d'une grande diversité [...] » (*ibid.*). Les espaces « sont colonisés par des associations végétales qui, à elles seules, produisent une grande diversité de perception » (*ibid.*). Dans le jardin en mouvement, relevant de l'équipe Clément et Berger, le thème est complètement différent. La conception fait « référence à la botanique, à la chimie [...] Mais contrairement au jardin noir, le végétal ne s'appuie pas sur le minéral pour le neutraliser, il l'ignore ! » (*ibid.*). Le jardin en mouvement s'est mis en place sur « une friche d'un ha en site urbain et s'est constitué en appliquant des principes de "malherbologie contrôlée"¹⁷ » (*ibid.*).

Antérieur au parc André-Citroën, le concours du parc départemental du Sausset est remporté par l'équipe des paysagistes Michel et Claire Corajoud en 1980. Les lauréats créent un grand parc forestier de 200 ha au nord-est de Paris avec pour ambition de

réactualiser l'imaginaire des grandes forêts de Bondy (Seine-Saint-Denis, 170 ha) et de Sevran (Seine-Saint-Denis, 167 ha). À cet effet, au second semestre de 1980, le numéro 7 de la revue *Archivert*¹⁸ dont la thématique porte sur le végétal et la ville s'intéresse à la conception du parc du Sausset. Une question est alors posée : comment le végétal peut-il créer les conditions d'une ville-nature ? Deux pages concernent la réflexion de Michel et Claire Corajoud. Il y est expliqué en quoi la collaboration avec Claude Guinaudeau¹⁹ (mais aussi avec Marc Rumelhart et Pierre Donadieu, professeurs à l'ENSP de Versailles) a permis de renforcer les techniques de reconstitution des haies bocagères (figure 6).

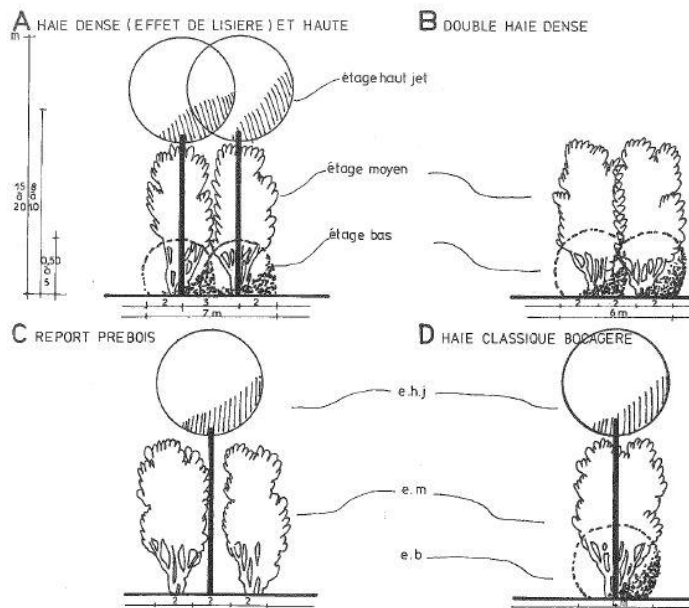


Figure 6. Élaboration d'une stratégie végétale pour la future texture d'un lieu du parc : le bocage. Texte © Claire Corajoud et Claude Guinaudeau, illustration © Atelier Corajoud, revue *Archivert*, n° 7, 1980.

L'équipe s'inspire de l'image traditionnelle du bocage et des savoirs paysans qui l'ont constitué. Toutefois, une difficulté s'impose car elles doivent recréer artificiellement une histoire agricole passée, en donnant à ce lieu une pratique de loisir actuelle. Claude Guinaudeau apporte donc ses connaissances à la fois sur la composition traditionnelle des haies bocagères (déclinées en trois strates²⁰) mais aussi sur leurs nouvelles techniques de plantation. En définitive, l'équipe dit avoir voulu « jouer avec les différentes strates végétales pour conquérir un paysage ; marier les essences en respectant leurs affinités par des principes de phytosociologie ; intégrer la technique de plantation sur film plastique pour hâter la constitution d'un paysage » (Corajoud et Guinaudeau, 1980). En 2011, à la suite de la politique nationale de la trame verte et bleue issue du Grenelle de l'environnement, *Paysage actualités* présente « le projet du chemin des Parcs porté par le conseil général de Seine-Saint-Denis dont l'objectif est de relier les plus importants

poumons verts du département par un ensemble de cheminements doux » (septembre 2011). Ce projet s'incarne dans l'espace « par des cheminements partagés (cyclistes et piétons) [...] et des panneaux d'information permettant d'observer les différents milieux écologiques. [...] 8 km ont été réalisés, entre le parc du Sausset et celui de la Poudrerie puis entre celui-ci et la forêt régionale de Bondy ».

La conception de ces deux parcs, certes de dimensions et de situations géographiques différentes, véhicule toutefois, dans la littérature professionnelle (revues, ouvrages), de nouvelles représentations de la nature. Au cours de ses recherches, Gaëlle Aggeri identifie, à cet égard, une nature mise en scène sous des formes « domestiquées, jardinées, sauvages ou agricoles, de statut privé, public ou communautaire » qu'elle restitue en 2001 dans le n° 235 de *Paysage actualités*. À titre d'exemple, le parc de la Feysine (1997-2002), conçu par l'atelier Ilex²¹, intègre ces nouveaux registres. Il a fait l'objet d'une publication dans *PA* en avril 2004 (n° 268). Situé sur les berges du Rhône à Villeurbanne, ce parc « redessine un bout de "campagne" en zone urbaine en préservant la biodiversité malgré une ouverture massive au public » (*PA*, n° 268, avril 2004). Il est précisé que les dispositifs spatiaux (allées, structures végétales, etc.) mis en œuvre se « fondent sur la dynamique de l'évolution des milieux naturels (prairies d'orchidées, haies plurispécifiques/liaisons, etc.) » (*ibid.*). Le paysagiste Guerric Péré, interviewé par les chroniqueurs, dit avoir conçu « une nature non domestiquée, plus vivante, qui vient créer un fort contraste avec l'environnement urbain, et propose aux publics un véritable espace de liberté » (*ibid.*). En mai 2006, au cœur du parc de la Tête d'Or, la conception d'une plaine africaine dans l'espace du zoo donne lieu à un article intitulé « Quand la biodiversité se met en scène ». Il présente le parti pris établi entre un paysagiste (Jacqueline Osty) et un zoologue (Jean-Luc Berthier). Les sols et la végétation ont alors été créés en fonction des situations naturelles (passage de la savane à la forêt humide) que rencontrent les animaux de certains pays africains. Par ailleurs, en 2010, *PA* interviewe Michel Péna dans le numéro 335 (décembre 2010-janvier 2011) au sujet du projet de l'hippodrome de Pornichet (l'agence Péna et Péna) qui a consisté à conserver la fonctionnalité (le jeu) du plateau de course mais aussi à créer un lien piéton entre des espaces naturels et la ville (figure 7). Selon ce que rapporte l'article, les résolutions techniques adoptées (passerelles sur pilotis) par les concepteurs ont permis « de sauvegarder la prairie hygrophile et son célèbre trèfle de Micheli (*Trifolium michelianum*) - espèce rare et protégée - et de ne pas perturber le pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*), petit amphibien amateur de mares et d'étiers » (*PA*, n° 335, décembre 2010-janvier 2011).



Figure 7. Interview de Michel Péna réalisée par la revue *Paysage actualités* à propos de la conception du parc de l'hippodrome de Pornichet. © Jocelyne Devedjian, PA , n° 335, 2011.

De cette période à aujourd'hui, beaucoup d'autres articles décrivent le parti pris biologique du projet de conception. Parfois aidés d'un bureau d'études d'écologie, d'un botaniste ou d'un écologue, lorsqu'ils sont interviewés par les journalistes de la revue, les paysagistes prennent le temps d'expliquer leurs choix en matière de stratégie végétale. C'est le cas par exemple en novembre 2013 (n° 364) de l'article traitant de la conception du jardin des migrations à Marseille (Agence APS). Présenté par le chroniqueur comme un véritable manifeste, ce jardin cherche à retracer l'histoire des plantes en Méditerranée provenant des multiples rencontres entre des hommes et des paysages. Il apparaît alors comme « une progression ethnobotanique, sensorielle et didactique, reflétant des cheminements humains et végétaux et leur intégration sur le littoral méditerranéen » (PA , n° 364, novembre 2013).

Premiers repères d'une écologisation de la pratique des paysagistes

Au terme de cet article, il apparaît qu'au cours de ces trois décennies, les faits marquants que rapporte la revue *Paysage actualités* peuvent aujourd'hui constituer des repères témoignant de l'évolution de la prise en compte des exigences écologiques dans la pratique des paysagistes-concepteurs (figure 8) mais aussi des gestionnaires d'espaces verts. Bien que la convention sur la diversité biologique soit adoptée lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, le concept de biodiversité, considéré comme un des enjeux du développement durable, n'est couramment utilisé dans cette presse professionnelle qu'à partir de 2008, aux termes des conclusions du Grenelle I de l'environnement.

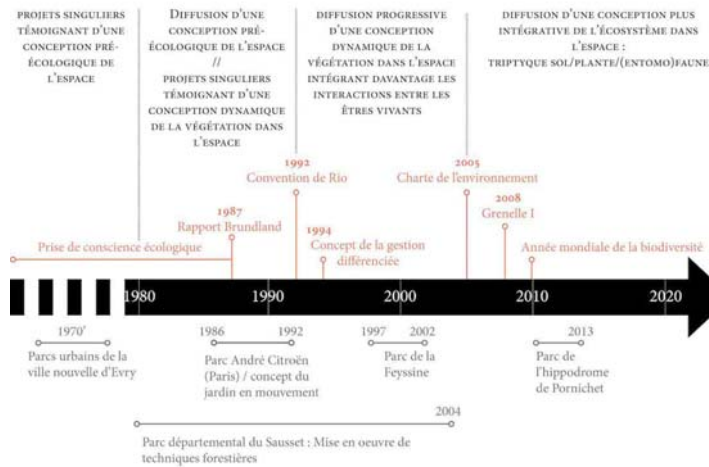


Figure 8. Repères temporels et spatiaux témoignant de l'écologisation, encore en cours, de la pratique des paysagistes de ces 30 dernières années. Les projets cités sont ceux pris comme exemples dans la revue. © Brice Dacheux-Auzière et Yves Petit-Berghem, 2017.

En 2005, certains articles ont toutefois décrit des projets dont les partis pris des paysagistes se sont appuyés sur les enjeux de la préservation du vivant. Ces enjeux, d'abord diffusés à la suite de la loi relative à la charte de l'environnement, puis renforcés par les lois Grenelle I et II, se sont progressivement déclinés dans les différents services des administrations françaises avant de s'incarner, sous diverses formes, dans les marchés publics de conception. Bien que cela reste difficile à prouver sans une étude approfondie des programmes, les projets décrits à partir de 2005 dans *PA* dévoilent une conception intégrant davantage la complexité des milieux de vie (écosystèmes), autrement dit les interactions entre les êtres vivants et leur biotope. Avant cette période, la revue insistait moins sur ces aspects car les projets de maîtrise d'œuvre intégrant des exigences écologiques singulières sont plus espacés dans le temps ou sont restés inconnus. Il s'agit donc d'une période antérieure balisée par un projet fondateur en matière de prise en compte de la diversité du vivant : le parc André-Citroën. Sa réalisation, et plus précisément la réalisation du jardin en mouvement, inaugure une forme de nature sauvage, absente jusque-là des représentations des citoyens et des décideurs politiques. En effet, dans son ouvrage *Une écologie humaniste*, Gilles Clément précise « qu'à l'issue du concours [1986], [...] le jardin en mouvement fait peur, la référence à la friche inquiète les ingénieurs et les élus » (Clément et Jones, 2006). Il dit alors « multiplier les exposés et se voit contraint de montrer un audiovisuel à partir des images qu'il a collectées pendant huit ans [dans son jardin expérimental La Vallée (Creuse)] pour convaincre le préfet et son aréopage [...] » (*ibid.*). Trois ans après la réalisation du parc André-Citroën, le jardin naturel situé de l'autre côté du mur du cimetière du Père-Lachaise est créé par une équipe de paysagistes, un économiste et un écologue. Sa conception est décrite et analysée en 2010 par l'ethnologue Françoise Dubost pour rappeler effectivement qu'au cours des années 1990 des actions portées par des paysagistes ont été

entreprises en faveur d'une « nature plus libre et spontanée qui s'inspire des principes de l'écologie urbaine » (Dubost, 2010), science qui se diffuse progressivement dans le domaine politique et technique à partir de cette même période (Blanc, 1998). En 2003, Françoise Dubost et Bernadette Lizet publient par ailleurs un article intitulé « La nature dans la cité : de l'hygiénisme au développement durable ». Elles soulignent à cette date « que les créateurs et les gestionnaires des parcs et jardins publics ont assimilé les savoirs et les thématiques de l'écologie, et le concept moderne de biodiversité les a conduits à réhabiliter le sauvage, qu'il importe désormais de sauvegarder, voire de cultiver » (Dubost et Lizet, 2003). Le contenu des articles de *Paysage actualités* au cours de cette même période traduit plutôt une évolution croissante de ces considérations écologiques, certes actives dans certaines grandes villes françaises, mais encore balbutiantes dans de nombreux autres territoires. Cela inaugure en revanche, comme le précisent Gabriel Chauvel et Marc Rumelhart, une conception plus dynamique de la végétation, et ainsi une rupture « avec les pratiques immobilistes et fixistes héritées, bien au-delà, des styles du siècle dernier (et ceux qui précédaient) » (Chauvel et Rumelhart, 1988).

Néanmoins, avant les années 1990, d'autres articles de la revue *PA* décrivent des projets mettant à l'œuvre des stratégies écologiques. Ceux-ci s'appuient sur des techniques de gestion forestière que les maîtres d'œuvre ont adaptées à des aménagements de parcs urbains dont l'échelle varie de quelques hectares à quelques centaines d'hectares. À cet égard, la conception des espaces de nature de la ville nouvelle d'Évry, décrite dans l'article n° 110 (août/septembre 1988), ne paraît pas être une façon de faire isolée comme le signifie Caroline Mollie²² (2009), mais une réponse adaptée à de faibles budgets et à une nécessité de constituer rapidement de grandes masses arborées capables de durer dans le temps. Cela demeure difficile à percevoir dans le corpus qui vient d'être mobilisé car, hormis la description *ex post* des espaces de nature d'Évry, les autres exemples que cite Caroline Mollie (La Grande-Motte, etc.) font état de réalisations antérieures à 1988, donc à notre corpus. Cependant, même si, au cours des années 1970, les savoirs et les savoir-faire en matière d'usage et d'intégration du végétal se renforcent chez les paysagistes, leurs conceptions traduisent encore une pensée préécologique de l'espace. Quelques projets semblent néanmoins se démarquer (exemple : le parc départemental du Sausset) car ils intègrent une réflexion sur des structures végétales complexes que les concepteurs et les autres membres de l'équipe ont imaginées selon des compositions proches des milieux naturels. Bien que de nombreux projets traduisent un changement de pratique chez les paysagistes, jusqu'au début des années 2000, beaucoup d'autres réalisations se sont encore appuyées sur des modèles horticoles. Ceux-ci se présentent davantage comme des collections de plantes et bien moins comme une réflexion sur le cycle de vie des végétaux ou leur interaction avec d'autres êtres vivants. Mais cela dépend aussi du type de maîtrise d'ouvrage, de la commande, de la posture du paysagiste et de sa formation biotechnique.

Force est de constater que depuis ces 30 dernières années, c'est un véritable changement spatial qui est perceptible dans les villes et cela tant par l'écologisation, encore en cours, des pratiques de paysagistes-concepteurs que par celle des gestionnaires des espaces de nature des villes tels qu'ils se définissent aujourd'hui. Yves-Marie Allain²³ alors directeur du service des Espaces verts d'Orléans (1977 à 1993) au moment du glissement des modèles

horticoles vers des modèles plus durables, perçoit dans la gestion différenciée une façon de réinventer le lien entre l'espace urbain et l'espace rural (Allain, 1997). Selon lui, ce concept « opère une rupture profonde » (*ibid.*) avec « les pratiques de l'espace vert héritées de l'urbanisme haussmannien [...] mais renoue avec une grande tradition, et réinvente une attitude devant la nature et une lecture du paysage prônées par des théoriciens et des praticiens de l'art des jardins des siècles passés (cf. Dezallier d'Argenville, 1713) » (*ibid.*). Par ailleurs, depuis les années 2000, c'est aussi un véritable changement culturel qui s'opère chez les citoyens générant une meilleure acceptation sociale des nouvelles formes de nature telles que celles identifiées par Gaëlle Aggeri (2004). À ce titre, l'interview d'un paysagiste (Georges Demouchy²⁴), rapportée en septembre 1997 par la revue *Le Moniteur architecture* , montre le long des rives de l'étang de Berre qu'en 20 ans les modèles culturels en matière de végétation chez les citoyens se sont inversés. En 1997, le concepteur souligne qu'après plusieurs tentatives d'aménagement conduites dans de nombreux espaces de nature des villes des rives de l'étang de Berre, « le ciste, le romarin ou le pin d'Alep, bien qu'ils se présentent comme espèces très rustiques, parfaitement adaptées aux conditions climatiques de la région, ne sont pas reconnus comme des espèces de jardins. Dans les espaces proches des logements, ces plantes de garrigue sont perçues comme la garrigue elle-même et souvent piétinées et vandalisées. À l'inverse, le rosier, le laurier rose, la pelouse, le palmier correspondent à des modèles culturels, et sont par conséquent reconnus ». À partir des années 2000, les contraintes environnementales et la diminution des apports d'eau par irrigation dans les espaces de nature des villes du Sud ont progressivement inversé ce constat culturel. Actuellement, les cistes, romarins, pins d'Alep et bien d'autres espèces de garrigue accompagnent les boisements des parcs urbains mais aussi de nombreux autres espaces à caractère de nature (squares, jardins publics).

Ce n'est que 30 ans plus tard qu'il est possible de percevoir véritablement le chemin qui a été parcouru et par conséquent les sillons tracés par les paysagistes et les gestionnaires des SEV. Comme le rapporte la revue *Paysage actualités* , ces deux acteurs ont œuvré, et œuvrent encore, à aménager et à faire évoluer un rapport entre la ville et la nature ou plus exactement le rapport à une ville nature. Cette revue n'a pas fini de livrer des informations à condition de poursuivre cette veille scientifique et de recouper le discours sur les pratiques que diffusent certains articles avec d'autres données (textes, entretiens, etc.). Une recherche similaire est en cours sur les revues *Espaces verts* et *Paysage et Aménagement (P+A)* . Ce travail complétera les manques en analysant des aménagements de la période des années 1970 et du début des années 1980. Cet élargissement permettra sans nul doute de mieux comprendre le processus d'écologisation, d'en décortiquer les différentes phases, puis de le relier, encore plus finement, à la transformation des pratiques paysagistes avec l'évolution des enjeux écologiques des commandes publiques.

Remerciement

Ce travail de recherche est réalisé dans le cadre d'une thèse en sciences de l'environnement, articulant écologie et paysagisme. Elle est financée de 2015-2018 par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous remercions Laurent Miguet, le chef de rédaction de la revue Paysage actualités de nous avoir permis d'accéder aux archives numériques

depuis 2011 ainsi que Véronique Fernandes du centre de documentation de l'ENSP de Versailles-Marseille pour nous avoir mis à disposition les numéros plus anciens de la revue.

Notes

1. Le concept de gestion différenciée est formulé à la suite d'un colloque à Strasbourg réunissant plusieurs villes françaises (dont les pionnières sur ce sujet : Rennes, Orléans, Paris) et européennes. Il s'intitule « Vers la gestion différenciée des espaces verts ».
2. Éric Burie est rédacteur en chef de la revue *Paysage actualités* de 1976 à 2014. Il laisse sa place à partir de cette date à Laurent Miguet.
3. Tropes est un logiciel développé par Pierre Molette et Agnès Landré sur la base des travaux engagés par Rodolphe Ghiglione ([URL : http://www.tropes.fr](http://www.tropes.fr)).
4. Il est désigné porte-parole en 2006, à la veille du Grenelle de l'environnement afin de suivre les débats du Grenelle 1.
5. Cette recherche financée par l'ANR a eu pour thème « Évaluation des trames vertes urbaines et élaboration de référentiels : une infrastructure entre esthétique et écologie pour une nouvelle urbanité ».
6. Hervé Daniel est écologue, maître de conférences à Agrocampus Angers dans l'unité Paysage (unité de recherche : UP Agrocampus Ouest-ESA Paysage et écologie).
7. Corinne Bourgery est ingénieure agronome et urbaniste.
8. Yves Thomas a fait partie des équipes de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle d'Évry (EPEVRY).
9. Claire Fournier est ingénieure diplômée de l'ENSH.
10. Christine Chasseguet est docteure en science de la vie, spécialisée en écologie végétale.
11. Carex est un bureau d'études spécialisé dans le domaine de la conception et de l'environnement. Il se situe à Mulhouse (68100), au 16, rue Nouveau-Bassin.
12. Le Centre d'étude technique et d'équipement Méditerranée est aujourd'hui connu sous le nom de Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, URL : <http://www.mediterranee.cerema.fr/>.
13. Elle est ingénieure en horticulture et paysage de l'ENITHP. Cet article est issu de son mémoire de fin d'étude réalisé au cours d'un stage dans le bureau d'étude Phytoconseil.
14. À cette période, Gaëlle Aggeri est ingénieure paysagiste ENGREF/ENSP (ingénieure ENGREF et doctorante). Elle est aujourd'hui responsable nationale du pôle de compétence ingénierie écologique au Centre national de la fonction publique territoriale.
15. Ces exemples sont issus des présentations des gestionnaires Espaces verts présents au colloque européen de Strasbourg (2000) intitulé : « Jardins 21, de la gestion différenciée au développement durable ».
16. Ce colloque a préparé celui qui s'est déroulé, un an plus tard, en septembre 1994, initiant ainsi le concept de gestion différenciée. Il s'est intitulé « Espaces verts urbains : la différence écologique ».
17. La malherbologie est une branche de l'agronomie consacrée à l'étude des « mauvaises herbes ».
18. La revue *Archivert* a été cocrée et codirigée par Élisabeth Mortamais (architecte DPLG, paysagiste et directrice de recherche à l'ENSA Val de Seine) et Jean Magerand (architecte DPLG, paysagiste DPLG, paysagiste du CNERP et docteur en sciences de l'information et de la communication) de 1979 à 1985.
19. Claude Guinaudeau est ingénieur de l'Institut du développement forestier.
20. Une strate buissonnante (densité en bas de la haie), une strate d'arbustes et de petits arbres recépés (corps de la haie, bois de chauffe), et une strate composée d'arbres de haut jet (bois d'œuvre, essences nobles).

21. L'atelier Ilex est spécialisé dans les projets de paysage et d'urbanisme. Il est situé à Lyon, 7, place Puvis-de-Chavannes.
22. Caroline Mollie est paysagiste DPLG.
23. Yves-Marie Allain est ingénieur horticole de l'ENSH.
24. Georges Demouchy a travaillé au sein du département d'étude et de perspectives pour l'Établissement public d'aménagement régional des rives de l'étang de Berre (EPAREB fondé en 1973).
25. Cette revue est créée et animée par Jacques Simon (paysagiste) de 1968 à 1982.

Brice Dacheux-Auzière et Yves Petit-Berghem

Brice Dacheux-Auzière est paysagiste DPLG et doctorant à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep).

Courriel : brice-dacheux@wanadoo.fr

Yves Petit-Berghem est biogéographe et professeur au département d'écologie à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles -Marseille, Laboratoire de recherche en projet de paysage (Larep).

Courriel: y.petitberghem@ecole-paysage.fr

Bibliographie

Aggeri, G., « La nature sauvage et champêtre dans les villes : origine et construction de la gestion différenciée des espaces verts publics et urbains. Le cas de la ville de Montpellier », thèse de doctorat en sciences de l'environnement, ENGREF, AgroParisTech, 2004, 329 p.

Allain, Y.-M., « La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe », *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée. Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine*, 39e année, bulletin n° 2, 1997, p. 199-217.

Blanc, N., Clergeau, P. (dir), *Trames vertes urbaines. De la recherche scientifique au projet urbain*, Paris, Le Moniteur, 2013, 340 p.

Blanc, N., « 1925-1990 : l'écologie urbaine et le rapport ville-nature », *Espace géographique*, t. 27, n° 4, 1998, p. 289-299, URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1998_num_27_4_1185, doi : 10.3406/spgeo.1998.1185.

Chauvel, G., Rumelhart, M., « Phytosociologie et jardin : vers une éthologie végétale ? Pour l'intégration, dans les relevés phytosociologiques, des tactiques d'occupation et de conquête de l'espace par les végétaux (cas des phytocénoses horticoles) », dans Géhu, J.-M. (dir.), *Colloques phytosociologiques XVII. Phytosociologie et paysage*, 1988, p. 47-92.

Clément, G. et Jones, L., *Une écologie humaniste*, Genève, Aubanel, 2006, 271 p.

Clément, G., *Le Jardin en mouvement*, Paris, Sens et Tonka, 1991, 312 p.

Clément, G., « La friche apprivoisée », *Urbanisme*, n° 209, septembre 1985, p. 91-95

Clergeau, P. et Machon, N., *Où se cache la biodiversité en ville ? 90 clefs pour comprendre la nature en ville*, Versailles, Éditions Quæ, 2014, 168 p.

Clergeau, P., *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Éditions Apogée, 2007, 136 p.

CNFTP, *Vers la gestion différenciée des espaces verts*, actes du colloque de Strasbourg, 24-25-26 octobre 1994, Paris, éditions CNFTP 1995.

Consales, J.-N., Joimel, S., Cordier, F., Jareno, C., Chenot, E.-D., Schwartz, C., « De l'argument à l'action : la biodiversité au service des jardins familiaux », *Projets de paysage*, n° 13, janvier 2016, URL : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/de_l_argument_l_action_la_biodiversit_au_service_des_jardins_familiaux

Corajoud, C. et Guinaudeau, C., *Archivert*, n° 7, 1980.

Coutard, O., Levy, J.-P., *Écologies urbaines*, Paris, Anthropos/Economica, coll. « Villes », 2010, 380 p.

Donadieu, P., *Les Paysagistes ou la Métamorphose du jardinier*, Arles, Actes Sud, 2009, 169 p.

Dubost, F., « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, vol. 40, n° 4, 2010, p. 629-638.

Dubost, F., Lizet, B., « La nature dans la cité », *Communications*, n° 74, 2003, p. 5-18, URL : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_2003_num_74_1_2125, doi : 10.3406/comm.2003.2125.

Fédération française du paysage, « Protéger la planète : le projet de paysage », rapport de l'Ile Assises européennes du paysage, Lille, 31 mai-2 juin 2006.

Franchomme, M., Bonnin, M., Hinnewinkel, C., « La biodiversité «aménage-t-elle» les territoires ? Vers une écologisation des territoires », *Développement durable et territoires*, vol. 4, n° 1, mis en ligne le 22 avril 2013, URL : <http://developpementdurable.revues.org/9749>.

Le Crenn-Brulon, P., « Les espaces verts au cœur de nouveaux enjeux : des projets de territoire au renouvellement des références jardinières : le regard des jardiniers sur l'évolution de leur métier », thèse en doctorat en aménagement de l'espace et urbanisme, Brest, 2010, 564 p.

Leger-Smith, F.-A., « Évolution des pratiques paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine », thèse en sciences du paysage, université d'Angers, 2014.

Mollie, C., *Des arbres dans la ville: l'urbanisme végétal*, Arles, Actes Sud, 2009, 253 p.